

Journée d'information et d'échange sur le plan, de gestion du Val de Loire

Blois 23 février 2012

Le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural et urbain, avec les villes historiques qui le jalonnent telles que Blois, Amboise, Tours, Saumur et Chinon et ses châteaux de renommée mondiale dont Chambord est une figure de proue.

Nul ne saurait ignorer qu'il y a, ici, un concentré de l'histoire de notre pays ; que le Val de Loire illustre par ses monuments, ses jardins et bien d'autres choses les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale comme cela est rappelé dans le cadre de la valeur universelle exceptionnelle du site classé par l'UNESCO.

Le Val de Loire est bien un paysage culturel exceptionnel qui se déploie le long de la Loire, fleuve ô combien magique par ses lumières et sa tessiture, par son côté sauvage aussi.

Ce Val de Loire témoigne d'un développement plutôt harmonieux de nos sociétés humaines avec des villes remarquables qui se sont déployées dans un cadre naturel au patrimoine biologique lui aussi remarquable et cela sur plus de deux mille ans d'histoire. Un paysage dans lequel la nature sauvage, la biodiversité, est essentielle, mais où l'agriculture au premier rang de laquelle la viticulture a su trouver toute sa place comme les jardins. Ne parle-t-on pas du Val de Loire comme le jardin de la France ?

Le plan de gestion est un élément clé du dispositif de gestion du label de l'UNESCO qui reconnaît la valeur exceptionnelle d'un site tel que le Val de Loire. Il vise à s'assurer de la conservation de ce caractère remarquable. À ce titre il comprend une évaluation périodique. La prochaine sera engagée à l'été 2012.

L'une des particularités de ce site du Val de Loire, comme le rappelait le président Auxiette lors de la conférence territoriale de novembre 2011, c'est d'avoir créé il y a 12 ans le syndicat mixte qui réunit, aux côtés de l'Etat, les différentes collectivités et en particulier des Régions Centre et des Pays de la Loire qui restent les principaux bailleurs de fonds de la Mission Val de Loire. Cela reste une véritable originalité dans la gestion d'un site de cette nature.

À ce stade, je veux rendre hommage à Isabelle Longuet qui anime avec son équipe la Mission Val de Loire dont la mission consiste à la fois :

- À favoriser l'appropriation des valeurs du bien par ses habitants. Rôle essentiel, mais ô combien complexe,
- À accompagner les acteurs locaux et notamment en conseillant les collectivités, en enrichissant notamment par ses propositions les politiques inter-régionales.

Cette reconnaissance du Val de Loire par l'UNESCO est assurément une opportunité pour le développement économique, notamment dans le domaine touristique. En tant que Président du Comité Régional du Tourisme je vous parle en pleine connaissance de cause.

Cela nous a permis de nous affirmer comme une destination touristique de qualité, de courts séjours tout au long de l'année. Nous sommes à deux heures de Paris et à trois heures de la plupart des capitales européennes. Nous étions considérés il y a une quinzaine d'année comme une région de passage, avec des châteaux historique à l'accueil empesé pour ne pas dire poussiéreuse et ennuyeuse. Ce n'est plus le cas ! Nous avons su monter la diversité de notre offre et en renouveler, avec les acteurs, toute l'attractivité, ce qui nous a permis de communiquer de façon plus offensive et séduisante. Nous sommes désormais une destination touristique reconnue à part entière comme telle. Nous accueillons 9 millions de visiteurs qui totalisent quelques 900 millions d'euros de dépenses avec un nombre de 18.5 millions de nuitées. 87% de nos visiteurs sont français et représentent 14.4 millions de nuitées, 13% sont étrangers et consomment 22% des nuitées (1 million).

La reconnaissance par l'Unesco est donc une chance, car elle crédibilise nos efforts en terme de communication, en validant la qualité de notre destination. Mais cela, à la condition que tous ensemble nous sachions en conserver la valeur.

Ce classement est une chance mais il nous donne avant tout des devoirs ! Il ne faut pas, en effet, tuer la « poule aux œufs d'or ». Cela nous oblige donc à faire des choix au premier rang desquels un grand respect des paysages :

- A privilégier, par exemple, le tourisme de nature en favorisant l'itinérance et la découverte des paysages et du patrimoine dans son ensemble : patrimoine naturel, historique, gastronomique, viticole, nos jardins en accompagnant le renouveau de la batellerie....
- A affirmer la démarche des grands sites patrimoniaux pour laquelle, je, en tant que président du CRT, me suis personnellement beaucoup impliqué au coté des acteurs concernés. La mutualisation des actions de promotion, la qualification des services, le renouvellement de l'accueil sont autant d'évolution qui ont renforcé notre attractivité touristique et notre lisibilité nationale et mondiale. Les 19 grands sites (ils sont désormais 20) engagés dans cette démarche totalisent à eux seuls 5 millions de visiteurs par an. Chambord 717800 entrées – 15 site culturel Français ; Blois 274700 entrées en 2008, Chaumont 118500 hors festival des jardins (et 167100 pour le seul festival).

Il nous faut nous appuyer sur les dispositifs de labellisation comme « qualité tourisme » pour qualifier notre offre et en assurer la promotion à travers des marques désormais très porteuses comme « Val de Loire » décliné en « Loire Valley » à l'international ou encore « La Loire à Vélo » dont le succès s'affirme année après année.

L'élaboration du plan de gestion qui nous réunit aujourd'hui pour en partager la substantifique moelle comme l'aurait dit Rabelais a démarré en 2008 sous l'égide de l'Etat. Une première version a été soumise aux collectivités en 2010 afin d'intégrer leurs remarques et propositions. J'ai eu le plaisir, en tant que président de la commission chargée de la Loire au conseil Régional, de m'y impliquer. Ce plan est donc le fruit d'un travail concerté de réflexion.

Il s'articule autour de 4 parties :

- La description de la valeur universelle exceptionnelle du site
- Une analyse prospective des facteurs pouvant porter atteinte à cette valeur
- Des orientations pour en assurer la pérennité déclinées autour de 9 thèmes recouvrant chacun 3 à 6 objectifs.

Et enfin, les actions que l'Etat prendra lui-même à sa charge.

La Région Centre, comme celle des Pays de la Loire ont approuvé ce plan de gestion au terme des différents aller-retour. La Région Centre s'étant particulièrement impliquée en ce qui concerne à la fois la politique de développement d'un tourisme durable conjointement au maintien de la qualité des paysages et de la biodiversité qu'ils hébergent. Ce qui ne vous étonnera sans doute pas.

Comme l'a rappelé François Bonneau lorsque ce document a été soumis à l'avis de l'assemblée régionale, ce document doit être d'abord un outil de référence et de conviction avant d'être un plan de coercition. Le classement porte sur un paysage naturel et culturel vivant qu'il convient, par définition, de faire vivre et de ne pas figer. Il convient donc de considérer ce plan de gestion comme un guide qui permettra que les projets se déploient dans le respect des valeurs du site. Dès lors cette journée sera j'en suis convaincu une rencontre utile.

Pour sa part, la Région notamment travers le soutien qu'elle apporte à la Mission Val de Loire, mais aussi aux collectivités locales – je pense aux contrats d'agglos, aux contrats de pays -, aux associations – je pense à la batellerie, aux associations de protection de la nature, aux acteurs économiques – je pense aux acteurs touristiques, aux vigneron... continuera d'apporter sa pierre à l'édifice.

Alain BEIGNET

Maire de Lamotte-Beuvron

*Conseiller Régional président la commission développement durable biodiversité,
environnement, eau, air, déchets et Loire*

Président du Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire

Administrateur de la Mission Val de Loire